

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 12 Janvier 1897

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. la Princesse s'est rendue, samedi après-midi, à l'Hôtel-Dieu, où pendant près de deux heures Elle a visité chaque salle en détail, s'approchant de tous les malades et leur témoignant un intérêt minutieux, dont ils ont été profondément touchés.

Les hôteliers de la Principauté viennent, sur la proposition qui leur avait été faite par le Gouvernement, de souscrire volontairement aux œuvres charitables du Bureau de Bienfaisance, et chacun proportionnellement au nombre des lits de maître dont il dispose.

Voici la liste de ces hôtels et les chiffres correspondants de leur souscription :

Hôtel de Paris.....	1.250 fr.
Hôtel de Monte Carlo.....	405
Hôtel Métropole.....	1.155
Grand-Hôtel.....	800
Hôtel du Prince de Galles.....	645
Hôtel Victoria.....	410
Hôtel Beau-Rivage.....	240
Hôtel Saint-James.....	225
Hôtel des Anglais.....	225
Hôtel Windsor.....	210
Hôtel Royal.....	180
Hôtel d'Europe.....	180
Hôtel Beau-Séjour.....	180
Hôtel Splendide.....	171
Hôtel des Princes.....	180
Hôtel de Londres.....	150
Hôtel Bristol.....	150
Villa des Fleurs.....	126
Hôtel du Helder.....	90
Hôtel de la Condamine.....	80
Hôtel National.....	80
Hôtel de la Terrasse.....	80
Hôtel de Russie.....	76
Hôtel de la Paix.....	76
Hôtel des Colonies.....	70
Hôtel Cosmopolitain.....	68
Hôtel de Rome.....	60
Hôtel Savoy.....	52
Hôtel du Littoral.....	52
Hôtel de Nice.....	50
Hôtel des Etrangers.....	44
Hôtel Beau-Site.....	44
<hr/>	
Total.....	7.804

Le premier concert international de dimanche, annoncé seulement la veille, a été un véritable événement. La réputation de M. Arthur Vigna, qu'on devait entendre pour la première fois à la tête de l'orchestre du Casino, causait une grande curiosité. Dès une heure, la foule des dilettanti occupait la salle Garnier.

S. A. S. Madame la Princesse a, dans sa loge, assisté à cette solennité.

M. Vigna a conquis de suite son élégant public, par la maestria avec laquelle il enlève son orchestre, dirigeant par cœur, sans partition devant lui, ce qui dénote une merveilleuse science musicale. C'est ainsi, paraît-il, qu'il a conduit l'an dernier à Florence *Amy Robsart* de M. I. de Lara. Le programme comportait des morceaux de choix : la *Symphonie en mi*, de Franchetti ; l'intermezzo de l'opéra *Manon Lescaut*, de Piccini ; la danse des Ondines de *Loreley*, de Catalani ; *Il Ruscello*, de

Bolzoni ; la *Sfida*, de Ferroni, toutes partitions de l'école moderne italienne, peu connues chez nous, ont été applaudies avec le plus grand enthousiasme. En somme, fort belle séance et succès complet pour M. Vigna et pour les exécutants.

Nous mentionnons également avec plaisir les flatteuses ovations qui ont accueilli jeudi, au concert classique, M^{me} Juliette Conneau, la cantatrice aimable et aimée qui nous revient chaque année pour la grande joie des amateurs de chant et de belle musique.

M. Gustave Béranger, fils du regretté Vice-Président du Tribunal Supérieur, a été nommé Chef du Secrétariat de la Société des Bains de Mer.

ACTES DE PROBITÉ. — Hier lundi, le sieur Auguste Garzzo, conducteur du tramway n° 8, de la Place d'Armes à Saint-Roman, a déposé au commissariat de police de la Condamine, un portemonnaie contenant une certaine somme d'argent, qu'il venait de trouver dans l'intérieur de sa voiture.

La veille, le sieur Cerrone (François), jardinier 3, rue du Rocher, avait déposé au même commissariat un portefeuille contenant divers papiers, qu'il venait de trouver sur le boulevard Charles III.

Le Tribunal Supérieur, jugeant correctionnellement, a condamné, dans son audience du 8 janvier, le nommé, Edmond Navellier, colporteur, âgé de 20 ans, demeurant à Nice, à six semaines d'emprisonnement pour mendicité et infraction à un arrêté d'expulsion.

Quelques modifications à la marche des trains viennent d'être opérées par la Compagnie du Chemin de fer P.-L.-M.

Depuis le 11 de ce mois les trains de luxe *Méditerranée* (L. 21 et L. 22) entre Paris et Vintimille auront lieu trois fois par semaine au lieu de deux fois, savoir : L. 21, lundi, mercredi, samedi au départ de Paris ;

L. 22, lundi, mercredi, vendredi, au départ de Vintimille.

Les voyageurs de Vintimille à Toulon inclus a destination de Tarascon et au-delà, dans la direction de Cette, seront admis dans le train rapide 10 et continueront au départ de Marseille par le train 220.

Le train 10 prend, à Vintimille, les voyageurs en provenance d'Italie pour toutes les destinations ; à Lyon, les voyageurs en destination de Paris et ses au-delà sur les lignes du Nord et de l'Angleterre.

Les représentations théâtrales se suivent avec un égal succès sur la scène de Monte Carlo. *La Demoiselle du Téléphone*, a mis en relief le talent, nouveau pour nous, de M^{lle} Gilberte, qui interprète le rôle d'Olympia de façon fort amusante. M^{lle} Mily Meyer, que nous avons déjà vue dans le personnage d'Agathe, est restée la même artiste,

pétillante d'esprit. M^{me} Auffray, M. Buislay, M. Murator, M. Baudhuin ont, très convenablement, contribué à la réussite de la pièce que le public a applaudie d'un bout à l'autre.

Il en a été de même de la première des *Mousquetaires au Couvent*. La donnée gaie de cet opéra-comique, dont la musique, de M. Varney, est charmante et pleine de finesse, a plu de suite aux spectateurs. La pièce est montée avec soin et tous les interprètes, M^{lle} Gilberte en tête, M^{mes} Auffray, Roskilde, Azimont, Pacra, MM. Mazzotti, Queyla e tutti quanti, s'acquittent avec un entrain et un ensemble remarquables de leurs rôles.

Ce soir, deuxième représentation des *Mousquetaires au Couvent*.

Jeudi 14 et samedi 16, pour les représentations de M^{me} Céline Chaumont, *Divorçons*, comédie en trois actes de MM. Sardou et de Najac.

Jeudi 14 Janvier 1897, à 2 h. 1/4 de l'après-midi

8^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE
 Sous la direction de M. LÉON JEHIN
 avec le concours de M^{me} JULIETTE CONNEAU, cantatrice

Im Walde (dans la Forêt), symphonie... J. Raff.

1^{re} PARTIE. — Le jour, impressions.

2^e PARTIE. — A. Crépuscule, rêverie.

B. Danse des Dryades.

3^e PARTIE. — La nuit dans la forêt — Chasse fantastique — Le lever du jour.

ENTR'ACTE DE DIX MINUTES

Les Maîtres chanteurs de Nuremberg .. Wagner.

(Fragment du troisième acte).

Prélude — Valse des Apprentis — Cortège — Choral — Reprise du cortège.

Deuil d'Avril..... Lenepveu.

M^{me} J. CONNEAU.

Andante et variations du 5^e *Quatuor*..... Beethoven.

Les Cygnes, mélodie persane..... Saint-Saëns.

M^{me} J. CONNEAU.

Marche hongroise de la *Damnation de*

Faust..... Berlioz.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi 6 Janvier 1896

Prix de l'Elbe (handicap). — Trente-quatre inscrits.

MM. Erskine et Léon, 4 sur 4, premiers, se partagent 1,325 francs ; troisièmes, MM. Nocca et Lo.

Vendredi 8 Janvier

Prix de la Tweed (handicap), un pigeon à 27 mètres. — 35 inscrits.

Le prix est partagé entre MM. Harding-Cox et Asti Cesare, 6 sur 6, qui se partagent 1,285 francs ; troisièmes, MM. R. Gourgaud et Skiring, 5 sur 6.

Autres poules, MM. Nocca, Mackintosh, Pinson, J. Denny, Léon et comte de Robiano.

CONCOURS PRÉPARATOIRES

Mardi 12 Janvier : *Prix de la Garonne*, 1,000 francs.

Vendredi 15 janvier : *Prix du Volga* (handicap), 1,000 francs.

Lundi 18 janvier : *Prix de la Loire* (handicap), 1,000 fr.

Mercredi 20 janvier : *Prix du Guadalquivir*, 1,000 francs.

Vendredi 22 janvier : *Prix de la Seine* (handicap), 1,000 francs.

Lundi 25 janvier : *Prix du Rhône* (handicap), 1,000 fr.

Automobile

MARSEILLE, NICE, MONTE CARLO

Quand nous disions, il y a plus de trois mois, en annonçant, un des premiers, la course Marseille-Nice-Monte Carlo, que cette nouvelle manifestation obtiendrait le plus grand succès, nous ne pensions pas dire si bien.

Rarement, en effet, course fournie par des concurrents et des machines appartenant à des régions éloignées, n'aura si vivement préoccupé le monde de l'automobile et groupé sur notre beau coin de la France de tels et si nombreux éléments.

Tout ce qui, à un titre quelconque, touche de près ou de loin à cette importante industrie, sera représenté dans cette épreuve, tant en hommes qu'en machines.

On annonce, pour le milieu du mois, une véritable caravane de chauffeurs qui quitteront les frimas de Paris et du Nord pour gagner par la route le pays enchanteur du littoral méditerranéen.

Ce ne sera pas là une réédition de la fameuse course Paris-Marseille où les étapes étaient brûlées à tout... pétrole, mais une agréable ballade d'entraînement et de préparation où cependant on ne lambinera pas en route. Parmi les automobilistes qui se rendront ainsi au poteau de départ, on cite : MM. de Knyff et Merkel qui monteront la même voiture ; les autres voitures seront occupées par MM. Charron et Girardot, Etienne Giraud et Echalié ; Baulthie et Lhuiller.

On dit que M. Lemaitre, d'Ay, conduira une voiture nouveau modèle, munie d'un moteur de sept chevaux, et M. de Knyff, une Panhard et Levassor à moteur également très puissant.

MM. Michelin engagent dans la course un break à vapeur de Dion et Bouton et une voiture Mors. M. le baron de Zuylen, à la place de la victoria Peugeot dont nous avons parlé, engage un break Panhard et Levassor. Ce sera également une voiture de cette maison que montera M. Charron ; on parle de vitesses vertigineuses qu'il pourra obtenir. M. Meyan conduira sa voiture Mors et M. Cohen, sa voiture Peugeot.

Enfin, parmi les voitures déjà engagées, la fabrication Peugeot (moteur Daimbert) est représentée par MM. A. Gautier, Laumailié, baron Duquesne, comte Garin, Marion, tous de Nice ; la marque Panhard et Levassor, par M. Millaud.

Marseille, dans la série des motocycles, fournira un nombre respectable de concurrents ; sont déjà engagés : MM. Fernand Cabassus, pseudonyme qui cache un membre du T. C. F. fort connu au Café du Commerce ; Oswald Maurin, Edmond Roussier, délégué du T. C. F. ; André Laffitte, Marcellin, Claude Roche, Bussac.

Tous se préparent avec ardeur afin d'être en pleine... forme le jour de l'épreuve, la plupart ont déjà fait la route, profitant des belles journées dont nous sommes gratifiés depuis quelque temps, d'autres la feront cette semaine. La direction du tricycle est pour tous, maintenant, chose fort aisée.

Nous avons reçu du Comité des fêtes de Nice la liste des engagements reçus fin décembre. Nous la publions ci-dessous.

AUTOMOBILES

1. Laveilley, voiture à 4 places (Bordeaux).
2. Millaud (Gaston), voiture (Nice).
3. Collin-Dufresne, voiture (Saint-Egrève, Isère).
4. Albert Gautier, voiture (Nice).
5. Laumailié, voiture à 4 places (Nice).
6. Comte Garin, voiture (Nice).
7. Meyan (Paul), voiture (Paris).
8. Marion, voiture (Monte Carlo).
9. René de Knyff, voiture (Paris).
10. Paul Girard, voiture (Nice).
11. Albert Lemaitre, voiture (Ay, Marne).
12. Baron Duquesne, voiture (Nice).
13. André Michelin, voiture (Paris).
14. Edouard Michelin, voiture (Clermont-Ferrand).
15. J. Vauquelin, voiture (château de Saint-Maclou, Eure).
16. Henri de la Valette (Paris).
17. Vicomte de Sallinard, voiture (Evian-les-Bains).

MOTOCYCLES

1. Paul Chauchard (Nice).
2. Gaston Rivière (Paris).
3. Fernand Cabassus (Marseille).
4. Oswald Maurin (Marseille).
5. Edmond Roussier (Marseille).
6. André Laffitte (Marseille).
7. Marcellin (Marseille).
8. Claude Roche (Marseille).
9. Etienne de Monjallon, château de Beauregard (Roche-Corbon, Indre-et-Loire).
10. Albert Laumailié (Nice).

(Midi Sport)

LOUIS DELAJANTE.

CHRONIQUE DU LITTORAL

COURSES DE NICE

PREMIÈRE JOURNÉE

Les pluies persistantes de la matinée d'hier continuant encore à l'arrivée au champ de courses, avaient enlevé au pesage son joli aspect mondain habituel ; les fraîches toilettes étaient rares sous le ciel trop peu clément.

PRIX BLONDIN (Steeple-Chase à réclamer). — Dans la première course, le Prix Blondin, à laquelle sept chevaux ont pris part, *Reine-Mère*, de l'écurie Sterp, s'élance en tête au départ ; elle est bientôt rejointe par *Doucette*, qui prend le commandement.

L'ordre est le suivant : *Doucette*, *Lavater*, *Reine-Mère*, *Attichy*, *Clématis*, *Esbly*, *Carabas*. *Clématis* tombe à une haie, *Carabas* culbute devant la rivière des tribunes et *Reine-Mère*, alors bien en course, se dérobe devant une haie. *Attichy*, monté par H. Miles, a alors course gagnée ; il augmente son avance et gagne facilement de trois longueurs sur *Lavater*, second, séparé par un égal intervalle de *Doucette*, troisième.

PRIX DE MONTE CARLO (Grande course de haies, handicap). — Dans le grand-prix de Monte Carlo, *Wasp*, le grand favori de la cote, les jours précédents, rencontrait une sérieuse opposition ; les faveurs du ring se partageaient entre *Poco* et *Talcave*.

La course s'est terminée entre ces trois chevaux. Au départ, *Talcave* et *Viatka*, sont en tête ; ils sont bientôt débordés par *Gamine II*, *Cassio*, *Poco*, *Serpenteau*, *Albe*.

Les chevaux de l'écurie Menier sont en queue au second tour, *Talcave* et *Poco* se rapprochent ; *Wasp*, très en arrière, tente son effort, il dépasse successivement les autres chevaux, mais il ne peut menacer *Talcave*, fort bien piloté par Locke, et *Poco*, séparé par un intervalle de deux longueurs.

PRIX MASSÉNA (Course de haies). — Dans la troisième course, le Prix Masséna, le départ a été plus lent par suite des incertitudes de *Loïe-Fuller*. Le peloton, composé de dix chevaux, s'élance à une vive allure, *Loïe-Fuller* en tête, suivi de *Roi-de-Thulé*, *Sequin*, *Santiago*, *Montagnard* et *Péronnelle*, les autres déjà battus. Le grand favori *Montagnard*, habitué aux obstacles d'Auteuil, saute trop haut et fait faute sur faute ; vers la fin du parcours, il améliore progressivement sa situation, mais *Roi-de-Thulé*, monté par son entraîneur Dufour, gagne de cinq longueurs après une course fort remarquable. *Péronnelle* était troisième à deux longueurs.

Deuxième jour. — Jeudi 14 janvier.

Troisième jour. — Dimanche 17 janvier.

— Hier lundi a été inauguré entre Marseille et Nice un train de luxe quotidien wagons-salons et restaurant partant de Marseille à 11 h. 37 du matin, arrivant à Nice à 3 h. 45 du soir. Ce train repart de Nice à 6 h. 30 du soir, pour arriver à Marseille à 11 h. 8.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Il a fait cette semaine à Paris le plus beau temps du monde. Ce que n'avaient pas prévu nos ministres qui ont profité de l'absence des Chambres et de la trêve des interpellations pour aller passer quelques jours sur la côte d'azur. On voit, qu'en dehors de la politique, nos ministres ne sont pas infailibles. Leur promenade de santé n'a, d'ailleurs, pas eu le don de plaire à l'opposition. Un journal s'écrie : « Pour prendre autant de bon temps, il faut que les membres du Cabinet sachent qu'ils seront remplacés dans huit jours. » Boutade à laquelle un autre journal répond du tac au tac : « Pour prendre autant de bon temps, il faut que le Cabinet n'ait aucune crainte sur sa longévité ! » Ce sont là jeux d'esprit qui amusent la galerie. Ce qui est certain et beaucoup plus intéressant, c'est que nous jouissons à Paris d'une température particulièrement douce et que seuls les riches financiers s'obstinent à porter des paletots ornés de fourrures.

Nos reporters, auxquels rien n'échappe, en ont conclu que les saisons devenaient capricieuses comme de jolies femmes et ils ont interviewé les astronomes qui scrutent les régions célestes avec leurs lunettes perfectionnées.

— Les saisons, a dit M. Fage, suivent leur cours et il n'y a rien de changé dans l'univers. L'hiver est doux : c'est exact, mais cela n'a rien d'extraordinaire. Nous avons tous les dix ans un hiver rigoureux et tous les quarante ans un hiver exceptionnellement pénible. Les années comprises entre ces périodes jouissent pendant la saison hivernale d'une température plus ou moins clémente.

« Plus ou moins clémente » est charmant. C'est bien d'un savant qui ne veut pas se compromettre.

Un autre astronome, M. Wolf, a dit :

— Je suis incompetent. C'est affaire aux météorologistes

Et les reporters qui ne reculent même pas devant un météorologiste, se sont rendus à la tour Saint-Jacques.

Ils ne se sont pas promenés « autour, tout autour de la tour », comme dit la chanson ; ils en ont fait bravement l'ascension et ont rencontré le distingué directeur de cet Observatoire, M. Joubert, qui leur a dit :

— « La douceur actuelle de la température n'a rien d'anormal. Elle est due à la lutte qui se produit, depuis quelque temps, entre les pressions élevées du Nord et les basses pressions du Midi.

« Cette lutte amène des variations barométriques fréquentes et des phénomènes bizarres. C'est ainsi qu'il y a deux jours, on relevait au sommet de la tour Eiffel une température de 2 degrés au-dessus de zéro, alors qu'un pied de la tour le thermomètre marquait 4 ou 5 degrés au-dessous de zéro.

« Cette anomalie — très rare — est la conséquence, je le répète, des pressions qui se contrarient. Néanmoins, il ne faut pas conclure à un bouleversement des saisons : quand les pressions du Nord et du Midi auront cessé de jouter ensemble, tout rentrera dans l'ordre ».

Ce qui prouve que M. Félix Faure fera bien de ne pas prolonger outre mesure son séjour au Havre et de rentrer à Paris avant l'heure où les hommes du monde que leur grandeur ne retient pas dans la capitale prendront les trains de luxe P.-L.-M. pour gagner la côte d'azur.

×

Mais c'est assez parler du beau ou du mauvais temps.

On s'amuse médiocrement à Paris. On tire les rois en famille et on rit beaucoup quand l'oncle ou le grand-père se cassent les dents sur ces bébés en porcelaine qui ont remplacé la fève dans la pâte feuilletée des galettes traditionnelles. Les radicaux les plus socialistes et les royalistes les plus purs briguent avec une égale bonne humeur, la royauté éphémère qui leur impose la douce obligation de choisir comme reine, la femme la plus aimable. Seuls les harpagnons sont mécontents. Le bébé en porcelaine leur paraît une innovation trop fin-de-siècle. Jadis ils avalaient la fève qui se digérait. Mais impossible d'avaler le bébé en porcelaine : c'est trop indigeste. Aussi ne cessent-ils pas de maugréer contre l'innovation.

— Les pâtisseries, disent-ils, ont passé un traité avec les dentistes. (Où la spéculation va-t-elle se nicher ?)

— Jadis, ajoutent-ils, un jeune homme pouvait galamment offrir la fève à une jeune fille ; mais un bébé c'est choquant.

— Si la maîtresse de la maison n'a pas d'enfant, n'est-il pas indélicat de lui en présenter un en porcelaine. Le mari ne peut-il pas être blessé ?

— Et les vieilles demoiselles qui ont coiffé Sainte-Catherine, ne peuvent-elles pas se trouver blessées d'une espièglerie allusionnelle ?

Malgré les censeurs, fêtons le 6 janvier, et, si nos opinions nous interdisent de crier : « Vive le roi », rien ne nous empêche de pousser ce cri cher à tous les Français, sans distinction d'opinion : « Vive la galette ! »

×

Toutes ces bombances fatiguent un peu l'estomac. Mais ce serait mal connaître les Parisiens et surtout les Parisiennes que de supposer qu'ils attribueront leurs gastralgies à sa cause réelle. Non ! la cause de tout le mal, c'est l'eau, c'est l'air de Paris.

L'Observatoire de Montsouris, qui connaît son public, a choisi cette date du commencement de l'année où les fondateurs, les truffes, le vin de champagne ont détraqué tant d'estomacs, pour publier des documents sensationnels.

L'eau que boivent ou dont se servent les Parisiens, ne vaut pas le diable, paraît-il.

Paris boit trois eaux. De ces eaux, la Dhuis est beaucoup plus magnésienne et plus sulfatée ; la Vanne est plus pure en matières organiques ; l'Avre est la moins calcaire.

Mais comme chaque quartier a son eau particulière, tant pis pour vous si vous buvez un eau calcaire alors que votre tempérament exigerait une eau magnésienne. Nous ajouterons que des analyses régulièrement faites ont établi la richesse des microbes de chacune de ces trois eaux. On dirait que cette publication ait eu pour but de faire une réclame à l'eau de Saint-Galmier.

Quant à l'eau de Seine, c'est effrayant. Ce ne sont que bactéries. Les analyses ont confirmé l'existence à Choisy-le-Roi d'une cause d'infection tellement persistante que la Seine est relativement purifiée après la traversée de Paris. La partie de la Seine qui contient le plus de bactéries se trouve comprise entre le pont d'Asnières et le pont de Conflans, principalement à Saint-Ouen, Saint-Denis et Epinay.

Cela est dû, dit le service micrographique, aux fermentations des matières putrides accumulées dans le lit du fleuve par les collecteurs de Paris qui s'y déversent depuis de nombreuses années. Mais en hiver, quand la température est basse, ces fermentations cessent ou sont très peu actives, et l'on constate une diminution très notable des bactéries.

Si les Parisiens boivent des eaux infectées ou se lavent dans des bains de microbes, ils respirent un air impur. « L'impureté de l'air des rues, dit M. Miquel, va grandissant ».

Le directeur de l'Observatoire de Montsouris, M. Albert Lévy, a constaté que l'air des salles d'examen de la ville de Paris (caserne Lobau) était irrespirable.

Et pourtant, combien cet air de la place Saint-Gervais est lui-même plus salubre, d'après M. Miquel, directeur du service micrographique, qui dit :

« L'air des égouts est beaucoup plus pur en bactéries et parfois en moisissures que l'air puisé au voisinage de l'Hôtel de Ville ».

Qui aurait jamais songé à descendre dans les égouts pour respirer un air plus pur ?

×

Moralité : Partons pour le Midi.

Malheureusement le chroniqueur a des devoirs qui le retiennent à Paris, surtout en ce moment où les questions les plus simples prennent soudain une gravité inattendue.

L'exposition de 1900 obligera les peintres et les sculpteurs en 1898, 1899 et 1900, à exposer leurs œuvres dans un local provisoire. On avait parlé d'installer un baraquement sur la place du Carrousel. Les Amis des Monuments Parisiens se sont émus de ce projet. Il paraît que ce serait, pendant trois ans, la disparition de l'admirable perspective qui s'étend du Louvre à l'Arc de Triomphe ! et ces chroniqueurs ont versé, en faveur de cette perspective, des flots d'encre, si bien qu'on pouvait avoir renoncé au projet. On cherche — sans trouver — le moyen de créer une installation provisoire qui soit artistique et ne trouble aucune perspective.

Comme on voit bien que les chroniqueurs sont à court de copie ! Mais soyons indulgents : ces polémiques sont moins pénibles que celle qui vient d'alimenter pendant huit jours les journaux au sujet d'une grande dame qui aurait fait procéder chez elle, en grande pompe, à des mariages de chiens. On parlait de duel ; fort heureusement on a constaté que les « mariages des chiens » n'avaient jamais eu lieu ; les chroniqueurs ont exprimé des regrets et l'incident est clos. C'est égal, jadis on apportait un peu plus de soin à contrôler avant d'imprimer et tout n'en allait que mieux.

DANGEAU.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Etude de M^e Honoré BERTRAND, huissier à Monaco
3, Place Saint-Nicolas

VENTE SUR SAISIE

Le samedi 16 janvier courant, à 2 heures du soir, dans un magasin dépendant de la Villa Carlotta, sise boulevard de l'Ouest, à la Condamine, il sera procédé à la vente de six fûts vin rouge d'environ cinq cents litres, deux fûts vinaigre, contenant ensemble cent litres, un fût entamé contenant environ quatre cents litres vin avarié, planches, bouteilles, fûts et sacs en papier vides, supports de fûts, etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.
Monaco, le 8 janvier 1897.

L'huissier : BERTRAND.

Etude de M^e Honoré BERTRAND, huissier, à Monaco

VENTE SUR SAISIE

Le lundi 18 janvier courant, à deux heures du soir, dans un magasin, sis au sous-sol de la maison Peretti, à Monte Carlo, quartier Saint-Michel, il sera procédé à la vente d'une quantité d'objets mobiliers et marchandises, tels que : tables, chaises, bancs, étagères, lampes, vin et liqueurs assortis, vin ordinaire en fûts, bouteilles vides, etc., etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.
Monaco, le 8 janvier 1897.

L'huissier : BERTRAND.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le samedi 23 janvier courant, à 9 heures du matin, sur la Place d'Armes, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques, d'objets mobiliers dépendant de la succession vacante du soi-disant **Giorgio T. CIMINO**, sans profession ni domicile connus ; lesdits objets consistant notamment en :

- 1° Effets d'habillements ;
- 2° Bijoux ;
- 3° Et une assez grande quantité de timbres-poste pour collections.

Au comptant et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'huissier, Charles TOBON.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

VENTE DE BIENS DE MINEUR

A VENDRE EN DEUX LOTS

Le 12 janvier 1897, à 9 heures du matin, devant M. le Ch^r DE LATTRE, Président du Tribunal Supérieur de Monaco, délégué à cet effet, dans la salle des audiences dudit Tribunal, séant au Palais de Justice.

Les immeubles ci-après désignés, appartenant au mineur Antoine-Favinien MARSAN ;

Sur la poursuite du sieur Salvatore UGHETTO, avocat, demeurant à Vintimille (Italie), agissant au nom et comme tuteur dudit mineur, son neveu ;

Ayant M^e VALENTIN pour défenseur, en l'étude duquel il a fait élection de domicile ;

En présence du sieur Honoré BELLANDO, caissier à la Société des Bains de Mer, demeurant et domicilié à Monaco, subrogé-tuteur du mineur susnommé.

DÉSIGNATION :

Premier Lot

Une parcelle de terrain de la contenance de cinq cent cinquante-sept mètres soixante décimètres carrés, située à Monaco, au quartier de la Rousse, confrontant : à l'est, un chemin, qui, de la route de Menton, va aboutir au chemin de l'Annonciade ; à l'ouest, ledit chemin de l'Annonciade ; au sud, à la propriété de M. Bonnaud ; et au nord, celles de M. Laurent Gastaud et des époux Verrando.

Deuxième Lot

Une autre parcelle de terrain d'une superficie de cent mètres carrés environ, sise à Monaco, audit quartier de la Rousse, confrontant : à l'est et au nord, M. Touzet ; à l'ouest, une cour ; et au sud, le surplus de la propriété du vendeur.

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du 20 octobre dernier, enregistré, qui a homologué une délibération du Conseil de famille du mineur Marsan, tenue le 5 dudit mois d'octobre, sous la présidence de M. le Juge de Paix de cette ville, aussi enregistré.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur, le 9 décembre courant.

La mise à prix a été fixée par M. l'Avocat Général, savoir :

Pour le 1^{er} lot, à onze mille cent cinquante-deux francs, ci..... **11,152**
Et pour le 2^{ème} lot, à deux mille cinq cents francs, ci..... **2,500**

M^e VALENTIN, défenseur poursuivant, donnera tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, défenseur soussigné, à Monaco, le 17 décembre 1896.

Signé : VALENTIN.

Dûment enregistré.

Etude de M^e L. VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

VENTE DE BIENS DOTAUX

Il sera procédé le 26 janvier 1897, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur, séant au Palais de Justice, à Monaco, devant M. le Ch^r DE LATTRE, Président dudit Tribunal, commis à cet effet, et en présence de M. l'Avocat Général, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné :

DÉSIGNATION :

Une propriété en friche d'une superficie de trois mille trois cent soixante-dix-neuf mètres vingt-deux décimètres carrés, située à Monaco, au quartier de Castellaretto, comprise au plan cadastral de la Principauté sous le n^o 426 de la section B, et confrontant : à l'Est, à monsieur Blanchy et à madame de Villaine ; au Nord, à ladite Dame de Villaine et à M. Crovetto.

QUALITÉS :

Cette vente est poursuivie à la requête de la dame Louise-Julie-Anna MELON, sans profession, épouse du sieur Charles-Amédée GOGGIA, général en retraite de l'armée italienne, son mari, qui l'assiste et l'autorise, domiciliés ensemble à Savone (Italie), ayant M^e VALENTIN pour défenseur.

L'aliénation de cet immeuble a été autorisée par jugement du Tribunal Supérieur, rendu en la Chambre du Conseil, le 9 octobre dernier, enregistré, et l'adjudication a été fixée audit jour, suivant une ordonnance de M. le Président dudit Tribunal en date du 22 décembre courant, aussi enregistrée.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au Greffe ledit jour 22 décembre.

MISE A PRIX :

La mise à prix a été fixée par M. l'Avocat Général à la somme de treize mille cinq cents francs, ci **13,500**

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au Greffe du Tribunal Supérieur, et, pour tous autres renseignements, à M^e VALENTIN, notaire, poursuivant.

Fait et rédigé à Monaco, le 24 décembre 1896.

Signé : VALENTIN.

Dûment enregistré.

Etude de M^e BLANC, notaire à Monaco (Condamine)
39, rue Grimaldi, 39

VENTE PAR LICITATION

avec admission d'étrangers

en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco du mardi 16 février 1897, à 9 heures du matin, d'une villa meublée, dite

VILLA CHARMANTE

située à Monte Carlo, boulevard des Moulins, au pont de la Rousse, comprenant une maison élevée sur sous-sol et rez-de-chaussée, de deux étages avec jardin d'agrément, dépendant de la communauté Bacot-Gobin.

FAITS ET PROCÉDURE :

Cette vente a lieu aux requête, poursuites et diligences de :

Monsieur André-Michel GOBIN, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Lyon, quai Tilsitt, n^o 26.

Lequel a fait élection de domicile en l'étude de M^e BLANC, notaire et défenseur à Monaco, y demeurant.

En présence ou eux dûment appelés, de :

1^o Monsieur Paul-Benoit GOBIN, demeurant à Lyon, rue de Vendôme, n^o 96 ;

2^o Monsieur Marcel-Jean-Antoine GOBIN, soldat au 109^e régiment d'infanterie à Chaumont, domicilié à Lyon, quai Tilsitt, n^o 26 ;

3^o Monsieur Joseph JACQUET, instituteur, demeurant à Lyon, chemin des Grandes-Terres, pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur André-Henri GOBIN.

Et encore en présence ou lui dûment appelé de :

Monsieur Noël VERNEY, avocat, demeurant à Lyon, avenue de Noailles, 47, pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc du mineur André-Henri Gobin, nommé par délibération du conseil de famille, du premier octobre mil huit cent quatre-vingt-seize, en remplacement de M^e Vit-tard, décédé.

EN EXÉCUTION :

1^o D'un jugement contradictoire rendu par la troisième Chambre du Tribunal civil de Lyon, le six août mil huit cent quatre-vingt-seize, expédié, notifié et signifié, et dont la grosse a été enregistrée à Monaco, le quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-seize, folio 38, case 6^{me} et suivantes ;

2^o D'un jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-seize ;

3^o D'une Ordonnance de monsieur le Président du Tribunal Supérieur, en date du cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE :

Une villa appelée *Villa Charmante* située boulevard, des Moulins, au pont de la Rousse à Monte Carlo (Principauté de Monaco), se composant d'un corps de bâtiment construit en pierres, en forme de chalet, avec sous-sols, rez-de-chaussée et deux étages, sur une terrasse, avec murs de revêtements en pierre de cinq mètres environ au-dessus du sol de l'ancienne route, formant le chemin de servitude sur lequel elle a son entrée avec portail en fer.

On accède à la villa par un escalier en pierre séparé par une barrière en fer, de l'escalier identique desservant la villa voisine. Le rez-de-chaussée où se trouve la porte d'entrée au couchant, en haut d'un perron surélevé de cinq marches et ornée d'une marquise, est percée de deux fenêtres de tous côtés : Le premier étage formant avant-corps au midi avec balcon d'où la vue

s'étend sur le vallon de la Rousse et la mer, est percée de trois fenêtres à chaque façade.

Le deuxième étage n'a qu'une seule ouverture de chaque côté, la toiture, forme chalet, est couverte en tuiles plates.

Dans la villa sont installés une sonnerie électrique, l'eau et le gaz.

Le jardin qu'entoure la villa, sauf du côté du nord où se trouvent deux volières adossées aux roches, est planté de divers arbustes, plantes et fleurs, tels que : orangers, lamiers, bananiers et rosiers.

La villa est entourée, sauf du côté nord, d'une balustrade à la hauteur d'un mètre environ du sol, reliée par des pilastres en maçonnerie placés de distance en distance avec pots de fleurs au dessus.

Elle confronte à l'est, à la propriété dite villa Pauline, appartenant à monsieur Verhoeven; au midi, à l'avenue Carlotta et à l'ancienne route; à l'ouest, à la villa Pondichéry appartenant à monsieur Gras, et au nord à un passage de servitude privée.

Cet immeuble fait l'objet d'un article unique avec la villa voisine dite Pondichéry, au cadastre de la Principauté où ils figurent sous le numéro 231 de la section E, sans indication de contenance.

Ensemble les objets mobiliers, meubles meublants décrits en un état dressé par M^e Blanc défenseur poursuivant et par lui annexé au cahier des charges ci-après énoncé.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles cette vente aura lieu, suivant acte déposé au Greffe du Tribunal Supérieur par acte du sept janvier mil huit quatre-vingt-dix-sept.

ADJUDICATION

Après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, l'adjudication aura lieu en un seul lot à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, au Palais de Justice, le mardi seize février mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à neuf heures du matin, devant monsieur le Président du dit Tribunal, et en présence de monsieur l'Avocat Général, sur la mise à prix, outre les charges, de dix mille francs, ci. 10,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e Chapuis, avoué à Lyon, place de la République numéro 44, ou à M^e Blanc, notaire à Monaco.

Et pour prendre connaissance du cahier des charges, au Greffe du Tribunal Supérieur où il est déposé.

Fait et signé à Monaco, par M^e Blanc, soussigné, le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Signé : A. BLANC.

Enregistré à Monaco, le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, folio 62 v°, case 2, reçu un franc.

Signé : BERTONI.

Etude de M^e Antoine BLANC, notaire à Monaco rue Grimaldi, 39.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Par acte passé devant M^e BLANC, notaire à Monaco, le cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, monsieur Henri-Charles-Marie DELPHIN, négociant, demeurant à Marseille ayant élu domicile en l'étude de M^e Blanc, notaire, a acquis de monsieur Eugène, LE HENAFF, prêtre, demeurant à Rennes et monsieur Théodule CHARRON, prêtre, demeurant à Montpellier, ayant élu domicile en l'étude de M^e VALENTIN, notaire, une villa dite Villa Eden, située à Monte Carlo, au lieu dit Larvotto, élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages avec jardin autour, le tout cadastré section B, numéro 176, tenant : du nord, la route de Monaco à Menton; du midi, à la ligne de Chemin de fer; de l'est, à un terrain appartenant à monsieur Rigotti et à la villa Mencarelli, et de l'ouest, à la villa Belvédère.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de quatre-vingt mille francs.

Une expédition de l'acte de vente transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le seize décembre mil huit cent quatre-vingt-seize, volume 54, numéro 8, a été déposée aujourd'hui même, au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur l'immeuble.

Monaco, le douze janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Pour extrait, A. BLANC.

Madame veuve BLOT et ses enfants ont l'honneur d'informer leurs parents, amis et connaissances qu'une messe d'anniversaire sera célébrée en l'église Saint-Charles, le jeudi 14 janvier, à 9 heures du matin, pour le repos de l'âme de

Monsieur Eugène BLOT

Monsieur GUILLAUME VOIRON ; les familles VOIRON et KLEIN remercient sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame Guillaume VOIRON
née KLEIN

et prie celles qui n'ont pas reçu de lettre de faire part de vouloir bien excuser un oubli involontaire en ces douloureuses circonstances.

M^e BERTRAND, huissier

DEMANDE UN JEUNE CLERC

SOCIÉTÉ DES MINES DE LENS (Pas-de-Calais)

Le Vicomte R. DE MONTJOYE, représentant pour le littoral de la Société des Mines de Lens, a l'honneur de prévenir sa clientèle que toute commande doit être faite au bureau de la Société situé jardin de Millo, à côté des Douanes Françaises, et que l'on y trouve toujours : charbons et briquettes pour industrie, navigation, hôtels et ménages, grains lavés pour forge, coke gras.

On livre à domicile à partir de 100 kilos à des prix très réduits et poids absolument garanti.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 4 au 10 janvier 1897

MARSEILLE, b. Joseph-Elisabeth, fr., c. Siri,	briques.
CANNES, b. Monte Carlo, fr., c. Ferrero,	sable.
ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Gondillet,	id.
ID. b. Louis, fr., c. Marazine,	id.
ID. b. Fortune, fr., c. Roux,	id.
ID. b. Marie, fr., c. Arnaud,	id.
SAINT-TROPEZ, b. Vengeur, fr., c. Gardin,	id.
ID. b. Reine des Anges, fr., c. Daumas,	id.

Départs du 4 au 10 janvier 1897

MARSEILLE, yacht à vap., Eros, fr., c. Calva,	passagers.
CANNES, b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	sur lest.
ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Gondillet,	id.
ID. b. Louise, fr., c. Garel,	id.
ID. b. Fortune, fr., c. Roux,	id.
ID. b. Marie, fr., c. Arnaud,	id.
SAINT-TROPEZ, b. Vengeur, fr., c. Gardin,	id.
ID. b. Reine des Anges, fr., c. Daumas,	id.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POWDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de Vêtements tout faits et sur mesure pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — Robes de chambre et Coin de feu — Vêtements imperméables — Habits — Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir — Pélerines capuchon.

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S'-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS
ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

Le fascicule de janvier du *Figaro Illustré*, qui vient de paraître, commence sa huitième année, en tant que publication mensuelle. Le *Figaro Illustré* est entré aujourd'hui dans les mœurs du public éclairé, désireux de s'instruire et de s'amuser. Voici le sommaire du fascicule de janvier (n° 82) :

Les croquis du mois, par Lutécus et Trianon. — Les Livres, par T. G. — Mémoires d'outre-tombe, par Jane Dieulafoy, illustrations en couleurs de Lafon. — Bals masqués, par Paul Gruyer, reproductions d'œuvres de Jehan Fouquet, Bosio, Gustave Doré, Provost. — La Journée d'une belle madame au temps de Pericles, par Bertrand Fauvet, illustrations en couleurs d'après la céramique grecque, par de Notor. — Gofard, par Henri Allais, illustrations de Job. — Les loups de Noël, conte cévenol, par J.-B. Gheusi; illustrations de Henri Willem.

Fac-simile de tableau hors-texte : Les Roses, par Piot. — Elle est charmante ! par Herbert Sidney. Couverture : Le gâteau des rois, par M^{me} Frédérique Vallet.

Prix du numéro : 3 francs

Imprimerie de Monaco — 1897

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Janvier	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL						
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir									
	4	763.1	763.1	763.2	763.5	764.2	7.8	10.1	9.8	8.1				7.5	76	S O faible	Beau		
5	766.3	766.2	766.2	766.2	766.1	8.2	9.8	10.1	9.2	9.2	81	id.	Couvert, pluie						
6	764.9	764.5	763.9	763.2	763.9	9.9	10.1	10.2	10.1	10.1	72	S E fort.	id.						
7	763.9	763.9	763.1	768.1	763.3	10.5	12.5	13.2	11.2	11.2	80	S E faible	Nuageux						
8	762.1	762.1	761.1	761.1	760.5	13.2	13.6	13.1	13.2	13.2	73	S E fort.	id.						
9	758.2	758.2	757.2	757.2	755.9	12.2	12.5	12.2	12.1	12.5	91	S E faible	Couvert, pluie						
10	754.2	754.2	753.2	752.8	752.1	14.2	13.1	13.2	13.1	12.2	89	S E fort.	id.						
DATES											4	5	6	7	8	9	10		
TEMPÉRATURES EXTREMES											Maxima	10.2	10.3	10.2	13.2	13.9	13.2	14.5	
											Minima	7.2	7.1	8.2	9.8	11.2	11.8	11.9	
											Pluie tombée : 36 ^{mm} 9								